



SAINT-THURIEN, le 21 septembre 2022

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 28 septembre 2022 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Création d'une installation de méthanisation à GUISCRIF, F,
- 2°) Aménagements cyclables Rue de Querrien : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 3°) Promotion interne : création et suppression d'emploi,
- 4°) Protection sociales complémentaire – négociations : mandat au Centre de Gestion,
- 5°) Médiation préalable obligatoire : adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion,
- 6°) Eclairage public : modification des horaires,
- 7°) Instauration d'une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie,
- 8°) Budget 2022 : décisions modificatives,
- 9°) Vœu relatif au bouclier énergétique tarifaire,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Nicolas LE NAOUR (à 19 heures), Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20220409

Objet : Vœu relatif au bouclier énergétique tarifaire

Nombreuses sont les collectivités dont les facture d'énergie vont quadrupler alors même que beaucoup d'entre elles se sont déjà organisées depuis longtemps en groupement d'achat auprès des fournisseurs d'électricité. Pour le Finistère, c'est le SDEF (Syndicat Départemental d'Equipement du Finistère) qui en a la charge.

Le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité, dont SAINT-THURIEN (moins de 2 millions d'euros de budget de fonctionnement et moins de 10 agents permanents). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse des tarifs 2022 à 15 %.

C'est environ 10 à 20 % des budgets de fonctionnement des communes plus importantes qui vont être utilisés dans les simples dépenses d'électricité et de gaz. Les communes vont devoir renoncer à certains services publics pour cet hiver si des moyens ne sont pas mis en place rapidement. Certains maires sont contraints d'envisager de fermer des salles associatives pour limiter les dépenses en énergies, ce qui impacterait durement la dynamique des territoires.

Le Conseil Municipal de SAINT-THURIEN adopte, à l'unanimité, un vœu pour que l'Etat prenne en compte ce contexte exceptionnel par la mise en place pour ces collectivités d'un bouclier énergétique tarifaire semblable à celui qui a été mis en place pour les petites communes, les entreprises et les particuliers dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

Fait à SAINT-THURIEN, le 4 octobre 2022
Le Maire,

Christine KERDRAON.

